



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°48/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 7 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Labellisation niveau 2
du Plan Alimentaire
Territorial du PETR
du Pays d'Epinal
Cœur des Vosges

M. Kevin GUELLAFF est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques (départ après délibération n°46-2023), GUELLAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (départ après la délibération n°38/2023), MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean Luc, MICHEL Lucette (ne prend pas part au vote délibération n°39/2023), MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain (absent délibération n°38/2023), SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VARIN gilles, VILLEMIN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

30/11/2023

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

55

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, ARNOULD Nicole (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDIERJEAN Emilie, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GREMILLET Lydie (donne pouvoir à FRANCOIS Gilbert), GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice (donne pouvoir à ROUSSEL Alain), HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne à VARIN GILLES), LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine), PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONINI Stéphane, SMAINE Margot, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
PRESENTS**

40

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

6

**NOMBRE DE
VOTANTS**

6

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

46

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20231207-DELIB48_2023-DE



Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Labellisé « PAT en émergence » (niveau 1) en mai 2021, le Pays d'Epinal Cœur des Vosges porte la démarche en collaboration avec ses trois intercommunalités membres.

L'objectif du projet consiste à porter une politique alimentaire multi-partenaire qui réponds aux besoins de proximité des acteurs de l'alimentation et vise à favoriser les échanges et les collaborations entre eux.

Dans ce cadre, suite au diagnostic territorial, une stratégie alimentaire du territoire a été structurée autour de quatre volets :

- Développement et structuration des filières : de la production à la distribution ;
- Accompagnement et développement de l'activité agricole : foncier, installation, diversification ;
- Sensibilisation, éducation et formation des acteurs du territoire (grand public, étudiants, familles, élus) ;
- Gouvernance, animation du PAT et de son InterPAT.

Afin d'optimiser le cadre d'intervention, le PETER du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a mis en place une démarche "Inter-PAT Vosges", aux côtés des PETER de la Plaine des Vosges et de la Déodatie.

Sur cette base, de premières actions ont été engagées et/ou mises en œuvre :

- Création d'un outil logistique de proximité ;
- Création d'un annuaire des producteurs ;
- Accompagnement et consolidation des outils de transformation du territoire ;
- Accompagnement des compétences des collectivités et notamment de la restauration scolaire et de son approvisionnement ;
- Ateliers de sensibilisation et de cuisine à destination des étudiants du territoire.

Aussi, le PETER du Pays d'Epinal Cœur des Vosges souhaite poser sa candidature à la labélisation de niveau 2 sur la base du dossier de candidature joint à la présente délibération.

Considérant la délibération n°59-2022 du 15 décembre 2022 afférente à l'adoption du plan d'actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) du PETER du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour la période 2022-2026

Considérant le bilan des actions conduites dans le cadre du plan d'actions PAT 2022-2026 ;

Considérant les engagements honorés concernant les attendus du niveau 1 de la labellisation PAT.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile au présent rapport

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMEN

